
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 511-2013, 22 mai 2013

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles
(chapitre A-13.1.1)

Aide aux personnes et aux familles

— Modification

CONCERNANT le Règlement modifiant le Règlement
sur l'aide aux personnes et aux familles

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 5 juin 2013,
numéro 23, page 2247.

À la page 2248, à l'article 5, le paragraphe 2° aurait dû
se lire comme suit :

« 2° par le remplacement, dans l'article 2.8.2, des mon-
tants « 1,30 \$ », « 1,50 \$ », « 9,50 \$ » et « 6,50 \$ » par, res-
pectivement, les montants « 5,45 \$ », « 3,85 \$ », « 27,40 \$ »
et « 7,95 \$ »; ».

59787